

Commune de Mauriac (Cantal)

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf mars deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Gérard LEYMONIE, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 09 mars 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 20

Présents :

Gérard LEYMONIE
Marie-Louise CHAMBRE
Emile LACOSTE
Monique LAFARGE
Jean-Paul JONCOUX
Maryse BONNET
Christian CHEMINADE
Marie-Claude DONNADIEU
Jean-Pierre GARCELON
Philippe SOIRAT
Pierre DUCROS
Adeline COUNIL
François RICHEZ
Simone BRIQUET
Lucien BALADUC
Marie-Thérèse GAYDIER

Etaient représentés :

Odile PEYRIDIEUX ayant donné pouvoir à Emile LACOSTE
Alain FARON ayant donné pouvoir à Marie-Louise CHAMBRE
Karine FABRE ayant donné pouvoir à Jean-Paul JONCOUX
Danielle VERNIER-ISNARD ayant donné pouvoir à Maryse BONNET

Etaient excusés :

Gildas JUILLARD
Michèle ESCARBASSIERE

Etaient absents :

Claudine ROYER
Didier DELTHEIL
Anne-Marie ACEDO
Frédéric MIRANDA
Marie-Thérèse PRAT-BALMISSE

A été désigné en qualité de Secrétaire de séance : Pierre DUCROS

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire

Exercice de la délégation de pouvoirs au Maire conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

I Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans les ventes suivantes (6 ventes)

II Demandes de subventions

Décision du 12 janvier 2018 de solliciter une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2018 pour les travaux de consolidation du Pont de la République et d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Travaux :	102 238,50 € HT
TVA :	20 447,70 €
Total :	122 686,20 € TTC

Recettes

Subvention DETR 2018 sollicitée :	40 895,54 €
Fonds de concours Brageac :	30 671,48 €
Autofinancement et emprunt Commune :	34 347,98 €
FCTVA :	16 771,20 €
Total :	122 686,20 € TTC

Décision du 25 janvier 2018 de solliciter une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2018 pour les travaux d'aménagement de la rue des Pradals (voirie et création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales) et d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Travaux :	341 810,00 € HT
Maîtrise d'œuvre :	23 926,70 € HT
TVA :	73 147,34 €
Total :	438 884,04 € TTC

Recettes

Subvention DETR 2018 sollicitée (40 %) :	146 294,68 €
Autofinancement et emprunt Commune :	236 593,91 €
FCTVA :	55 995,45 €
Total :	438 884,04 € TTC

III Signature du marché relatif à l'étude de faisabilité d'un EcoQuartier Historique

Décision du 08 février 2018 de signer un marché relatif à l'étude de faisabilité d'un écoquartier dans l'îlot du Monastère Saint Pierre avec Pierre-Jean TRABON 12000 Rodez, pour un montant total d'honoraires de 32 890 € HT soit 39 468 € TTC.

	Revitalisation du centre bourg : candidature au plan « Action cœur de Ville »
2018-03-17 / 1	

Monsieur le Maire expose que le Ministère de la cohésion des territoires a élaboré un plan national « Action Cœur de Ville » en faveur des centres villes, à charge pour les préfets de recenser les candidatures.

Considérant que par courrier du 7 février 2018 monsieur le Maire a informé Madame le Préfet du Cantal de l'intention de la commune de Mauriac d'intégrer le plan « Action Cœur de ville », promotion 2019.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Vu la note d'intention,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de la commune de Mauriac au plan national « Action Cœur de Ville », promotion 2019, élaboré par le Ministère de la cohésion des territoires, conformément à la note d'intention annexée à la présente.

	Convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport public intra-muros sur la commune de Mauriac
2018-03-17 / 2	

Monsieur le Maire expose que le fonctionnement d'un service de transport public routier intra-muros est conditionné par la signature avec la Conseil Régional d'une convention de délégation de compétence du fait que le Conseil Régional est l'autorité organisatrice compétente de plein droit pour organiser les transports collectifs de personnes.

Considérant que la convention triennale en cours signée avec le Département avant le transfert de compétences est arrivée à expiration,

Considérant que la commune de Mauriac a sollicité son renouvellement.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le code des transports et notamment ses articles L 3111-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5210-1-1 et suivants,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport public intra-muros conclue avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au projet annexé à la présente.

	Budget Général de la commune :
2018-03-17 / 3	approbation du compte de gestion 2017 du receveur municipal

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion 2017 du receveur, lesquels sont conformes au compte administratif qui sera présenté ensuite et dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses 5 179 189,84 €
Recettes 5 714 007,98 €

Soit un résultat d'exercice de 534 818,14 €.

Section d'investissement

Dépenses 2 292 156,31 €
Recettes 2 282 656,82 €

Soit un résultat d'exercice de - 9 499,49 €

Soit un excédent d'exercice des deux sections de 525 318,65 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017.

	Budget annexe du Lotissement de la Bessade :
20187-03-17 / 4	Compte de Gestion 2017 du receveur municipal

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion du receveur 2017, lesquels sont conformes au compte administratif qui sera présenté ensuite et dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses 0 €
Recettes 0 €

Section d'Investissement

Dépenses 0€
Recettes 0 €

Soit avec les résultats cumulés des exercices antérieurs

Section de fonctionnement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Section d'Investissement

Dépenses	64 476,49 €
Recettes	0 €

Soit un déficit de 64 476,49 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe du lotissement de la Bessade.

	Budget annexe du Lotissement du Val Saint Jean : Compte de Gestion 2017 du receveur municipal
2018-03-17 / 5	

Monsieur le Maire présente les résultats du compte de gestion du receveur 2017, lesquels sont conformes au compte administratif qui sera présenté ensuite et dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses	20 000,00 €
Recettes	20 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	0€
Recettes	20 00,000 €

Soit avec les résultats cumulés des exercices antérieurs

Section de fonctionnement

Dépenses	20 000,00 €
Recettes	20 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	132 551,01 €
Recettes	20 000,00 €

Soit un déficit de 112 551,01 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe du lotissement du Val Saint Jean.

	Budget Général de la commune : Compte Administratif 2017
2018-03-17 / 6	

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2017, lesquels sont conformes au compte de gestion du receveur municipal et dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses 5 179 189,84 €
Recettes 5 714 007,98 €

Section d'investissement

Dépenses 2 292 156,31 €, et 451 210,37 € en restes à réaliser
Recettes 2 282 656,82 €, et 677 512,66 € en restes à réaliser

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent d'exercice de **534 818,14 €**, portant le résultat cumulé à **634 818,14 €**,

Considérant que le résultat de la section d'investissement présente un déficit **9 499,49 €** sur l'exercice et un excédent cumulé de **354 046,58 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil Municipal, et sous la présidence de Monsieur Emile LACOSTE, adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 de la commune.

	Budget annexe du Lotissement de la Bessade : Compte Administratif 2017
2018-03-17 / 7	

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2017, lesquels sont conformes au compte de gestion du receveur municipal et dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses 0 €
Recettes 0 €

Section d'Investissement

Dépenses 0€
Recettes 0 €

Soit avec les résultats cumulés des exercices antérieurs

Section de fonctionnement

Dépenses 0 €
Recettes 0 €

Section d'Investissement

Dépenses	64 476,49 €
Recettes	0 €
Soit un déficit de 64 476,49 €	

Le résultat de l'exercice 2017 (section d'investissement) présente avec les résultats antérieurs, un déficit de 64 476,49 € qui sera repris dans le budget 2018.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil Municipal, et sous la présidence de Monsieur Emile LACOSTE, adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement de la Bessade.

2018-03-17 / 8	Budget annexe du Lotissement du Val Saint-Jean : Compte Administratif 2017
-----------------------	---

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2017, lesquels sont conformes au compte de gestion du receveur municipal et dont les grandes lignes sont les suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses	20 000,00 €
Recettes	20 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	20 000,00 €

Soit un excédent de 20 000,00 €

Soit avec les résultats cumulés des exercices antérieurs

Section de fonctionnement

Dépenses	20 000,00 €
Recettes	20 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses	132 551,01 €
Recettes	20 000,00 €

Soit un déficit de 112 551,01 €

Le résultat de l'exercice 2017 (section d'investissement) présente un excédent de 20 000,00 € avec les résultats antérieurs, un déficit de 112 551,01 € qui sera repris dans le budget 2018.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil Municipal, et sous la présidence de Monsieur Emile LACOSTE, adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement du Val Saint Jean.

2018-03-17 / 9	Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Monsieur le Maire rappelle que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants.

Rapport d'orientations budgétaires 2018

Introduction

La présentation des Orientations Budgétaires est un préalable obligatoire au vote du budget pour les communes de plus de 3500 habitants (comme d'ailleurs pour les groupements de collectivités qui comprennent une commune de plus de 3500 habitants).

Cette présentation doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et énoncer les grandes lignes de l'exercice à venir.

Le budget 2018 qui sera proposé lors du prochain conseil municipal reprendra, comme les années précédentes, les résultats du Compte Administratif de l'exercice écoulé dont l'affectation sera votée à ce moment-là, les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, ainsi que le rattachement des charges en fonctionnement.

Il pourra être modifié en cours d'exercice par des décisions modificatives.

Contexte

Le budget 2018 sera élaboré dans un contexte financier restant terriblement contraint et d'incertitude relativement à la suppression programmée de la TH qui est certes populaire mais qui peut s'avérer problématique pour nos marges de manœuvre financières.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, la rigueur continuera d'être notre ligne de conduite et l'objectif fixé à la Direction Générale des Services et au Service des Finances.

- ce budget tiendra compte de la pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat engagées en 2014 (pour la commune de Mauriac la baisse a représenté au titre de la seule année 2017 et par rapport à 2013, année de référence avant la baisse des dotations, une perte de 317 328 € de la DGF).
- Ce budget sera également encadré
 - o par une revalorisation assez faible des bases fiscales, + 1,24 % en moyenne nationale soit légèrement plus que l'inflation (1 % en 2017),
 - o par le gel de la compensation de la fiscalité professionnelle suite à la mise en œuvre de la FPU en 2016 et qui est donc figée à hauteur de 745 133 €/an (CFE, Taxe additionnelle TF/PNB, CVAE, TASCOS, IFR).

Il faudra tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation, réforme qui serait sans impact, à court terme, sur le produit perçu par la collectivité (l'Etat prenant en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement, 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Il subsiste néanmoins une incertitude sur l'attribution de l'ensemble des composantes de la dotation de solidarité rurale (dotation cible en particulier).

A ce jour nous ne disposons d'aucune information ni sur le produit fiscal prévisionnel ni sur les dotations.

Malgré cet environnement financier très incertain nous proposerons un budget 2018 sans augmentation des taux d'imposition pour la 7^{ème} année consécutive.

Ce budget sera guidé par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour libérer une épargne suffisante, pour poursuivre nos investissements et faire face à nos charges d'emprunt tout en maintenant les services à la population et l'entretien du patrimoine communal.

Nous maintiendrons au même niveau les dépenses à caractère social et l'enveloppe destinée aux associations.

En fonctionnement

Sans avoir connaissance à ce jour du montant des dotations, ni des produits attendus de la fiscalité, le budget de fonctionnement devrait s'établir autour de 4,9 millions d'€, soit sensiblement équivalent au budget voté en 2017.

Des efforts seront donc demandés à tous les services pour maîtriser les dépenses sur l'ensemble des chapitres y compris la masse salariale qui devra être contenue malgré tout autour de 1,98 millions d'€ à cause des augmentations qui nous sont imposées (glissement vieillesse technicité, revalorisations indiciaires, RIFSEEP, charges sur les salaires...), le transfert de nouvelles charges pour le personnel comme les CNI insuffisamment compensées et les obligations réglementaires d'encadrement.

Avec la tendance haussière du prix du baril de pétrole qui se confirme, l'évolution du coût des carburants et des combustibles devra être prise en compte.

Nous devons enfin continuer à inscrire en dépense le reversement du FNGIR qui ne devait être que provisoire à l'origine (150 393 €), la contribution au SDIS (133 698 €).

Les charges financières seront quant à elles réduites de 4,5 % à 225 287 €.

En Investissement

Les bons résultats du compte administratif 2017 vont nous permettre de maintenir un niveau d'investissement semblable à l'exercice précédent soit un peu plus de 3 millions d'€ tout en limitant le recours à l'emprunt au minimum en dessous du montant du remboursement en capital pour réduire la dette.

En dépense, le budget 2018 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 593 500 €.

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2017 (Val Saint Jean) et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'un arbitrage dès connaissance des ressources prévisionnelles définitives :

- la mise en œuvre des actions centre bourg, les premières orientations d'aménagement,
- la 2^{ème} tranche du Val Saint Jean,
- des travaux salles André Thivet et Halle des Sports,
- des travaux de voirie, pour 350 000 € environ dans le cadre du marché à bons de commande
- les travaux de consolidation du pont de la République pour 130 000 €,
- le fonds de concours au titre des travaux du réseau de transfert du Val Saint Jean pour 118 000 €,
- l'aménagement de la rue des Pradals (Eaux pluviales et voirie) pour 450 000 €,
- la poursuite du remplacement des lampes à mercure (dernière année),

En recettes le budget sera abondé :

- par l'excédent d'investissement 2017 à hauteur de 354 046 €,
- par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- par le FCTVA à hauteur de 185 000 €,
- par la dotation aux amortissements pour 185 915,01 €,
- par les restes à réaliser pour un peu plus de 677 000 €,
- par les nouvelles subventions sollicitées, DETR (pont de la République, rue des Pradals), Région, Département, Europe,
- par les recettes de ventes de terrains (ADAPEI, CCPM) et par un recours minimum à l'emprunt,

Le budget total s'établira donc autour de 8 millions d'euros.

Enfin lors du vote du budget, il sera également proposé ceux des deux lotissements qui n'appellent pas d'observations particulières, seule une subvention de 20 000 € du budget général sera apportée au budget de celui du Val Saint Jean come les années précédentes.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT avoir débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 sur la base du rapport présenté par Monsieur le Maire.

2018-03-17 / 10	ALSH : tarifs 2018
------------------------	---------------------------

Monsieur le Maire propose d'arrêter les tarifs 2018 de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal,
Vu le barème de la CAF des participations familiales pour les accueils de loisirs 2018,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE comme suit les tranches de quotient familial et les tarifs 2018 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 2018 1/2 Journée	TARIF 2018 1/2 Journée avec repas	TARIF 2018 Journée sans repas	TARIF 2018 Journée avec repas	TARIF 2018 A l'heure
Inférieur ou égal à 281 €	2,30 €	5,10 €	2,80 €	5,60 €	0,40 €
Compris entre 281 € et 538 €	2,80 €	5,60 €	3,90 €	6,70 €	0,45 €
Compris entre 538 € et 627 €	3,30 €	6,10 €	4,90 €	7,70 €	0,55€
Compris entre 627 € et 723 €	3,90 €	6,70 €	6,00 €	8,80 €	0,67 €
Compris entre 723 € et 872 €	4,40 €	7,50 €	7,40 €	10,50 €	0,82 €
Compris entre 872 € et 1046 €	4,90 €	8 €	8,50 €	11,60 €	0,96 €
Supérieur à 1046 €	6,00 €	9,10 €	9,50 €	12,60 €	1,07 €

DIT qu'en l'absence de présentation du quotient calculé par la CAF, le quotient familial sera calculé de la manière suivante : ressources annuelles imposables (avant abattements fiscaux) / 12 / nombre de parts fiscales.

La séance est levée à 22 H 30.